

Photo 3: Die ganze Einheit: QRP-Plus, Netzteil und Antennentuner.

Betrieb. Als Antenne benütze ich einen Dipol für das 40m Band. Dieser lässt sich auf allen Bändern in Resonanz bringen.

Zum Schluss danke ich Martin Steyer (DK7ZB) bestens für seine Erlaubnis, sein Projekt in unserer Zeitschrift vorzustellen.

Bauteileliste:

- Stehwellenmessbrücke aus dem CB-Fachhandel
- C1,C2: 200pF-Foliendrehkos
- L1: Amidon Ringkern T 130-2 (rot) bewickelt mit 44 Windungen 0,8mm CuL-Draht. Anzapfpunkte bei 2, 3, 4, 6, 8, 10, 13, 16, 21, 26 und 35 Windungen.
- L2: Amidon Ferrit-Toroid FT 43-4502, 2x7
 Windungen (siehe Bild 3). Notfalls kann auch ein T 130-2 verwendet werden.
- S1: Stufenschalter 12x1 Kontakt
- S2/S3 Kippumschalter 1-polig.

Bonnes réactions d'un téléréseau concernant le canal S6

André Breguet (HB9HLM), Temple 13, 2014 Bôle/NE

Chers Oms, Ayant déménager depuis un certains temps, je n'avais plus remonter de station 2 mètres et cet automne, j'avais pris la décision de reprendre mes activités, alors j'ai monté une yagi, j'ai réinstaller une station avec un PA à 4CX350 et j'ai repris mes émissions, mes voisins n'ont pas tardés a venir sonner à ma porte et me signaler que je perturbait la Télévision Suisse Romande 2. Auparavant, je ne m'étais pas inquiété de savoir si le canal S6 était actif dans la commune et suite à cela j'ai consulté le plan de frequence du téléréseau et j'ai constaté que ce canal était opérationnel, oh misère, en plus c'est une chaîne regardée par le grand public. J'ai alors décidé de réagir de suite en écri-

vant une lettre de réclamation au téléreseau concerné et je me suis dit qu'il fallait également avertir les abonnés par un petit article dans la presse locale de la région. Le téléréseau n'a pas tardé a réagir par une première lettre qui était très positive et 2 semaines plus tard une autre lettre arriva avec également une communication pour les abonnés. Vous pouvez constatez que le téléréseau admet ses torts et propose des solutions, alors je pense que si un jour vous avez ce genre de problème chez vous, vous pouvez mettre en référence ces différents courrier, cela vous rendra peut-être service. Bonne chance dans vos démarches.

73 de André (HB9HLM)

HB9HLM André Breguet Temple 13 2014 Bôle Bôle le 30.11.97

SITEBCO à l'att.de Mr. Châtelain rte des Addoz 68 2017 Boudry

Concerne: Perturbations du canal S6

Monsieur,

Je suis résident à Bôle, rue du Temple 13 et je suis radioamateur (HB9HLM). Je tiens à vous signaler que certains de mes voisins sont perturbés sur le canal S6 qui est la Suisse Romande 2, canal regardé du grand public et fréquence d'activité des radioamateurs. A l'époque, mon père Philippe Breguet de Boudry vous avait mis en garde concernant ce problème et apparemment cela ne vous a nullement touché. Nous radioamateurs trouvons vraiment qu'il n'a pas été judicieux de mettre une chaîne si regardée sur ce canal, vous n'êtes pas sans savoir que dans cette gamme de fréquence nous sommes absolument prioritaire et que c'est à vous de régler ce problème, je crois qu'actuellement le réseau dispose d'une bande de fréquence assez large (jusqu'à 600 MHz) pour déplacer ce canal et résoudre ce malentendu, je vous signal qu'à Boudry et à Colombier les mêmes problèmes sont apparent avec d'autres radioamateurs et que ce n'est pas pour autant que nous cesseront nos émissions, car, nous payons une concessions et avons passés un examens pour pouvoir trafiquer sur ces fréquences et je vous le répète, nous sommes prioritaire dans cette gamme de fréquence. J'espère que vous comprendrez notre problème qui me paraît de toute évidence très important et que vous trouverez une solution pour une excellente cohabitation entre vos services et nous radioamateurs, ce sera aussi un confort pour vos abonnés qui paient eux aussi un abonnement et cela vous fera encore un plus dans l'image de marque de SITEBCO qui est déjà très bonne vu tous les services offert sur le téléréseau. En espérant une collaboration positive entre radioamateurs et SITEBCO, je vous remercie de votre compréhension et je vous adresse, Monsieur, mes salutations distinguées.

A.Breguet président du club radioamateur du bas du canton.

25

old man 6/98



Pourquoi TSR 2 est-elle perturbée sur le téléréseau de la Basse-Areuse

Nous sommes radio amateur et nous avons passé un examen à Berne, ce qui nous fait bépasse un examen a Deme, ce qui nous tait de néficier d'une concession d'émission dans différentes gammes de fréquences. Or il se trouve que nous avons la priorité d'émettre dans la

Le problème, c'est que le téléréseau a choisi la même gamme de fréquences pour la retransbande des 144 Mhz. nission de TSR 2, si bien que nous, radio amateurs, perturbons ce canal lorsque nous émettons et nous n'y pouvons absolument rien, puisque nous sommes prioritaires. Voilà donc la raison pour laquelle certains téléspectateurs reçoivent des émissions perturbées sur TSR 2. Nous avons écrit à SITEBCO pour signaler

ce problème et nous espérons vivement qu'une solution sera trouvée. Nous ne dénigrons nullement SITEBCO, qui est un excellent service, néanmoins nous tenons à garder une bonne réputation et une excellente entente avec notre

Nous vous remercions de votre compréhenentourage.

Pour la SUNE Club du Littoral neuchâtelois sion.

A. Breguet



Monsieur André Breguet Temple 13 2014 Bôle

NIME.

PCH/bb

Boudry, le 5 décembre 1997

Concerne: Perturbation du canal S6

Monsieur,

Votre lettre du 3 novembre 1997 nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

Le problème posé par l'utilisation du canal S6, dont nous avons décalé la fréquence afin de limiter les éventuelles perturbations, est utilisé depuis de nombreuses années sans recevoir de fréquentes réclamations de la part des abonnés.

Bien que depuis l'origine de son utilisation, le programme transmis se soit appelé de trois noms différents, il est resté pour nous sur le même canal de réception et utilisé avec les mêmes modules de traitement.

S'il est vrai que certains de nos abonnés peuvent être perturbés, il s'agit d'une minorité, et nous ne pensons pas, dans l'immédiat, supprimer la diffusion sur ce canal car la totalité des abonnés devrait régler leur téléviseur.

Prochainement, nous diffuserons le programme TSR2, en parallèle, sur un deuxième canal afin que le problème soit réglé pour les quelques abonnés perturbés.

La suppression définitive de la transmission sur ce canal sera effectuée lorsque nous jugerons que la plupart des abonnés auront réglé leur téléviseur.

Nous pensons que ces mesures satisferont l'ensemble des parties et nous vous serions reconnaissants d'en faire prendre connaissance à vos membres, afin qu'ils puissent renseigner directement les abonnés perturbés.

Dans ce but, nous préparerons une circulaire d'informations qui vous sera envoyée prochainement.

Nous n'ignorons pas que les radioamateurs n'ont aucune envie de céder leur droit de priorité sur les ondes, ce qui nous conduit, bien entendu, à adapter nos installations en fonction des faits reconnus.

Nous vous réitérons nos remerciements pour vos informations et vous prions d'attendre quelques temps notre communication relative à la fréquence de diffusion complémentaire du programme TSR2.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

SITEBCO L'Administration

old man 6/98



Communication 1/97

Concerne: programme TV TSR2

Par lettre du 30 novembre 1997 et lettre ouverte dans la Feuille d'Annonces du district de Boudry du 5 décembre 1997, les radioamateurs nous communiquent qu'ils reçoivent des réclamations de téléspectateurs pour qui la réception du programme TSR2 est perturbée.

Le programme TSR2 est transmis sur le téléréseau sur le canal S6 avec une porteuse légèrement décalée. Ce canal S6 est réservé priotairement aux radioamateurs dont la responsabilité ne peut être engagée aussi longtemps qu'ils respectent les exigences de leur concession.

Les canaux "S" ne sont pas réservés à la télévision et si nous les utilisons tout de même à cette fin, c'est pour des raisons d'économie. En principe, le téléréseau étant totalement blindé, les problèmes de perturbations sont maîtrisés à l'exception de certains cas pour lesquels nous devons prendre des mesures particulières.

SITEBCO désire que tous les abonnés reçoivent les programmes de télévision sans perturbation mais également sans les obliger à modifier le réglage de leur récepteur.

De ce fait, les mesures suivantes sont prises :

- le programme TSR2 reste distribué sur le canal S6 en bi-ton ou stéréo,
- le programme TSR2 est également distribué sur le canal 33 en monophonie.

Les téléspectateurs dont le programme TSR2 est perturbé sur le canal S6 peuvent, par conséquent, le regarder sur le canal 33 dès le 15 décembre 1997 (jusqu'à cette date, le canal 33 diffuse une mire).

Boudry, le 12 décembre 1997

Distribution:

Administration des téléréseaux raccordés à SITEBCO

Société de radioamateurs par M. A. Breguet



Monsieur André Breguet Président du club radioamateur Temple 13 2014 Bôle

NAME PCH/bb

Boudry, le 19 octobre 1997

Concerne: Perturbation du canal S6

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Faisant suite à notre lettre du 5 décembre 1997, nous vous remettons en annexe la communication 1/97 de SITEBCO décrivant le problème posé et les mesures prises relatives aux perturbations sur le canal S6.

Nous vous serions reconnaissants de faire connaître cette information à vos membres et aux téléspectateurs s'adressant directement à vous.

Nous vous confirmons que nous sommes conscients de vos désirs de ne pas être accusés à tort des perturbations sur nos téléréseaux.

La diffusion de programmes à près de 10'000 abonnés nous oblige, quant à nous, à trouver des solutions qui ne prétéritent pas la grande majorité de nos abonnés pour régler le problème de quelques uns dont les perturbations de réception sont souvent liées à leur matériel plus qu'au téléréseau.

En publiant un communiqué en "tribune libre", vous avez pris le risque de mettre sur la place publique, en balance, les intérêts d'une majorité de téléspectateurs face à une petite minorité de radioamateurs dont le principe de la concession est très ancien.

Nous pensons pouvoir maintenir avec vous de bons rapports et vous prions de dire à vos voisins, éventuellement incommodés, qu'ils nous adressent, à l'avenir, directement leurs réclamations.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

SITEBCO L'Administration